

# AVIS DE

# CONCERTATION PREALABLE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 121-19 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT MODIFICATION DU PLU N°1 POUR OUVRIR A L'URBANISATION LA ZONE AU – RUE DU GAY PIGEON ARRETE ARRURB 2024/03 DU 15 JANVIER 2024

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU – Rue du Gay Pigeon afin de finaliser l'urbanisation de ce quartier en le densifiant, l'organisant et le structurant dans le respect de l'OAP n° 1.3 du PLU qui prévoit notamment de définir un projet principalement à destination de logement, en lien avec l'EPFIF et de maintenir les vues paysagères sur le coteau sud de l'Orge et de la Rémarde en prenant en compte les enjeux spécifiques des zones humides, de répondre aux perspectives d'évolution démographique prévues dans le PLU, de conforter la maison intergénérationnelle et valoriser son intégration au sein du quartier.

### Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée par la Commune d'Ollainville, personne publique responsable, représentée par son Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU.

### Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du 12 février 2024 au 19 avril 2024 inclus (17h00).

# Modalités de la concertation préalable

# 1- Information du public

- Avis dans la presse
- Affichage en Mairie, sur les panneaux d'affichage administratif de la Commune, sur le site du projet et sur le site internet de la Commune
- Le dossier du projet sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Ollainville Service Urbanisme 2 Rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture à l'exception des samedis, des vacances scolaires, jours fériés et week-ends veilles de jours fériés. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune d'Ollainville à l'adresse suivante : <a href="https://www.mairie-ollainville91.fr">https://www.mairie-ollainville91.fr</a>

Ce dossier sera constitué au fur et à mesure de l'avancement des études.

# 2- Réflexion collective

Pendant la durée de la concertation, chacun pourra faire part de ses observations : soit en les consignant sur le registre déposé à la mairie d'Ollainville – Service Urbanisme - 2 Rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE et accessible aux jours et heures habituels d'ouverture à l'exception des samedis, des vacances scolaires, jours fériés et week-ends veilles de jours fériés, soit en les adressant par voie postale à Monsieur le Maire, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE, soit en les adressant par voie électronique à Monsieur le Maire d'Ollainville, à l'adresse suivante :

<u>urbanisme@mairie-ollainville91.fr</u>. L'objet du message devra comporter la mention : « concertation - secteur Rue du Gay Pigeon »

## **Bilan**

Un bilan de la concertation sera établi par le Conseil Municipal préalablement à l'enquête publique et sera publié sur le site internet de la Mairie puis sur le GEOPORTAIL DE L'URBANISME.